



PHOTO: CP/AP PHOTO: ADAM BUTLER

Chercheurs d'or (orpailleurs) au Sierra Leone. Une des principales sources de conflit autour des activités minières en Afrique se rapporte aux droits de propriété. Dans ses programmes d'aide, le gouvernement canadien met de l'avant le concept de la propriété qui prévaut au Canada, où le sous-sol est un bien public qui peut être rétrocédé à des intérêts privés. Cette conception ne correspond pas à la notion de propriété communale traditionnelle enracinée dans plusieurs régions d'Afrique. L'attribution de concessions minières suscite des conflits avec les mineurs artisanaux délogés par les firmes étrangères.

Canada. De plus, le gouvernement canadien a adopté une politique fiscale généreuse pour attirer les investissements dans le secteur minier. «Les lois canadiennes relatives aux investissements [miniers] au Canada ou à l'étranger sont telles que le fardeau fiscal sur les profits tirés de la production de minéraux est au moins comparable à celui des autres pays producteurs de minéraux, sinon plus avantageux.»⁶

Selon le gouvernement canadien, «Pour atteindre les objectifs du développement socio-économique à long terme et de la réduction de la pauvreté en Afrique, il faut des efforts soutenus de libéralisation mondiale»⁷.

La libéralisation du commerce et des codes d'investissement est devenue, depuis les années 1980, une condition d'accès au financement des institutions multilatérales pour les pays sévèrement endettés de l'Afrique. Déjà, fin 1995, 35 pays africains avaient révisé leurs codes miniers pour les rendre moins contraignants envers les investisseurs étrangers⁸. Encore aujourd'hui, la Banque mondiale fait de cette libéralisation une condition de son aide⁹.

Pourtant, depuis plusieurs années, la libéralisation économique en Afrique, souhaitée par les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international) et les pays industrialisés, dont le Canada, donne des résultats mitigés. De l'avis même de la Banque mondiale, un grand nombre de pays africains sont plus pauvres aujourd'hui qu'au moment de leur indépendance, il y a 40 ans. L'Afrique ne compte toujours que pour 2 % du commerce mondial et, en 1998, le continent affichait une croissance négative (-1 %) de son produit intérieur brut¹⁰.

Les formes actuelles de la libéralisation économique contribueraient en fait à l'appauvrissement du continent africain. Elles pourraient même constituer, dans certains cas, une menace aux droits de la personne. Les sociétés minières canadiennes en bénéficient grâce aux aides publiques offertes entre autres par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de la Société pour l'expansion des exportations (SEE). Les pays africains, contraints d'ouvrir leurs marchés aux capitaux étrangers et encouragés à libéraliser les normes environnementales et leurs codes miniers, ont-ils encore la capacité de défendre leurs populations et de promouvoir leur propre développement économique et social? □